

**Assemblée générale**

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 58^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 juin 2006, à 10 heures

Président : M. Mańczyk (Vice-Président) (Pologne)
puis : M. Ashe (Président) (Antigua-et-Barbuda)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 145 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (*suite*)

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-38297 (F)



*En l'absence de M. Ashe (Antigua-et-Barbuda),
M. Mańczyk (Pologne), Vice-Président,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 5.

**Point 145 de l'ordre du jour : Financement
de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti (suite)** (A/60/646, A/60/728 et A/60/869)

1. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) souscrit à la déclaration faite lors de la séance précédente de la Commission par le représentant des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

2. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) doit disposer de ressources financières suffisantes pour s'acquitter de son mandat; aussi faudra-t-il que le Secrétariat examine à fond les incidences que pourrait avoir la proposition du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) visant à réduire son budget.

3. Le représentant du Brésil se félicite des efforts que continue de déployer la Mission pour réévaluer ses besoins en effectifs afin de s'assurer que des agents nationaux y figurent en plus grand nombre, puisqu'en accroissant la participation des Haïtiens ceux-ci se sentent impliqués, ce qui accentue les chances de succès de la Mission. La prise en charge des programmes nationaux est essentielle à l'instauration d'un état de droit effectif et viable devant aboutir à un véritable processus de réconciliation nationale.

4. Il reste profondément attaché à l'exécution concrète des projets à impact rapide, qui sont indispensables au succès des missions de maintien de la paix et rehaussent l'image de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. Le Brésil ne souscrit donc pas à la proposition du Comité consultatif de réduire le montant total des ressources alloué à ces projets pour la période 2006/07. En Haïti comme ailleurs, ils aident à créer des emplois et à améliorer les conditions de vie des populations et 140 étaient prévus pour la période 2006/07. Tout doit être fait pour trouver des partenaires aux fins de leur exécution, notamment localement, et harmoniser ces projets avec les activités d'autres organismes de développement ou d'assistance humanitaire présents dans la zone de la Mission.

5. Par ailleurs, la durée des projets à impact rapide est fixée à titre purement indicatif; leur exécution doit

se poursuivre tant que la situation sur le terrain le dicte. À cet égard, on peut faire valoir que si le mandat de la Mission est prorogé, la limite de deux ans fixée au paragraphe 62 du rapport du Comité consultatif doit l'être aussi.

6. Le représentant du Brésil souhaiterait en savoir davantage sur l'utilisation de services de consultants externes dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. Il souhaiterait obtenir également des précisions sur le poste de fonctionnaire d'administration de la classe P-3 dont la création a été demandée au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

7. Le récent succès électoral en Haïti ne constitue pas une fin en soi mais marque plutôt l'amorce d'une nouvelle phase de développement économique et social. Il ne saurait y avoir de solution militaire à la crise haïtienne; il importe au plus haut point de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le Brésil se félicite donc d'avoir pu accueillir la réunion internationale de haut niveau sur Haïti à Brasilia le 23 mai 2006.

8. **M. Talbot** (Guyana), prenant la parole au nom du Groupe de Rio, dit qu'avec le bon déroulement d'élections démocratiques nationales et parlementaires et l'investiture de son nouveau président, Haïti avait franchi une nouvelle étape sur la voie de son redressement économique et social. Reste que tout nouveau progrès n'est envisageable qu'avec le maintien de la stabilité et le rétablissement de la paix et de la sécurité.

9. Le Groupe de Rio félicite le peuple haïtien de son attachement au processus politique et souligne le rôle primordial qu'ont joué des organisations internationales et régionales, comme l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation des Nations Unies. Le soutien de la communauté internationale des donateurs sera capital lors de la prochaine phase de consolidation; aussi le représentant du Guyana prie-t-il instamment toutes les parties intéressées d'honorer leurs engagements. Les résultats de la récente réunion internationale de haut niveau sur Haïti sont prometteurs à cet égard.

10. La MINUSTAH, qui a beaucoup contribué à créer des conditions propices au bon déroulement du scrutin, aura d'autres priorités pendant la phase de reconstruction au cours de laquelle il importera de continuer à renforcer les institutions démocratiques en

Haïti, notamment en organisant en temps utile des élections municipales et locales. Bien que la MINUSTAH ait contribué à améliorer la sécurité sur le terrain, il lui a été difficile de faire plus. Il faudra que le déploiement des forces des Nations Unies se poursuive jusqu'à ce que la police nationale puisse trouver une solution satisfaisante au problème; le représentant du Guyana se félicite à cet égard que le Conseil de sécurité ait décidé de proroger le mandat de la Mission.

11. Il faudrait voir de quelle manière le mandat de la MINUSTAH pourrait être modifié en privilégiant le développement et la démocratisation en Haïti de sorte qu'il coïncide avec les priorités du nouveau gouvernement. À cet égard, le Groupe de Rio se félicite de la décision du Secrétaire général d'envoyer une mission en Haïti pour des échanges de vues concernant le mandat de la Mission avec les autorités nationales. Le Groupe pense que le mandat doit être élargi pour faire place à une composante assistance humanitaire et développement mieux étoffée qui renforcerait sa crédibilité auprès des Haïtiens.

12. La réduction d'environ 5 % prévue dans le projet de budget de la période 2006/07 et les conséquences que pourraient avoir les coupes supplémentaires proposées par le Comité consultatif sont préoccupantes. Cela dit, le représentant du Guyana convient avec le Comité consultatif que le mode de présentation du budget s'est dans l'ensemble amélioré et il félicite la MINUSTAH d'avoir pu supprimer de nombreux postes sans compromettre l'exécution de son mandat. Le Groupe de Rio est également favorable au renforcement de la composante information de la Mission.

13. Il est vrai que le recrutement de personnel au niveau national en qualité d'interprètes est une nouveauté dont il convient de se féliciter, mais il serait bon d'en savoir plus sur le recours aux services de consultants dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration. M. Talbot partage les craintes du représentant du Brésil au sujet de la réduction des ressources destinées aux projets à impact rapide. Le Groupe de Rio hésite beaucoup à approuver une telle mesure.

14. Pour conclure, M. Talbot dit que la communauté internationale a une fois de plus l'occasion de contribuer à la poursuite du développement d'Haïti en lui apportant le précieux concours dont ce pays a

besoin au lendemain des élections. La MINUSTAH a un rôle déterminant à jouer à cet égard et il demande instamment à tous les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police de continuer à participer à cet effort.

M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) prend la présidence.

15. **M. Torres Lépori** (Argentine) s'associe aux déclarations des représentants du Brésil et des Bahamas et se félicite des améliorations importantes apportées au mode de présentation du projet de budget de la MINUSTAH. Il a toujours été convaincu qu'il ne saurait y avoir de sécurité durable en Haïti sans développement viable, d'où l'intérêt tout particulier qu'il porte au renforcement des projets à impact rapide et des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration. À cet égard, le Secrétariat devrait dire ce qu'il pense de l'idée de réduire les ressources allouées aux projets à impact rapide et des nouvelles modalités de mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

16. **M. Déjoie** (Haïti) remercie la Cinquième Commission de continuer de défendre la cause haïtienne et de faire preuve de compréhension et de patience. Grâce au soutien de la MINUSTAH et de la communauté internationale, la démocratie a été rétablie en Haïti à l'issue du récent déroulement, dans des conditions satisfaisantes, d'un scrutin présidentiel et d'élections législatives. Le nouveau Président a prêté serment devant le Parlement le 14 mai 2006 et les membres du nouveau Gouvernement ont pris leurs fonctions le 9 juin 2006.

17. Le retour d'Haïti sur la scène internationale se confirmera par la participation du Président Préval à la vingt-septième session ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la CARICOM qui doit se tenir sous peu. À cet égard, il exprime à la Communauté des Caraïbes et au Groupe de Rio sa gratitude pour le soutien qu'ils continuent d'apporter à son pays. En effet, tous les groupes régionaux représentés à l'Organisation des Nations Unies avaient, d'emblée, participé activement aux efforts visant à désamorcer la crise haïtienne, ce qui prouve qu'une compréhension mutuelle et une assistance internationale bien coordonnée et non discriminatoire, peuvent contribuer à la paix et à la sécurité régionales et mondiales.

18. M. Déjoie aimerait, s'agissant des rapports dont est saisie la Commission, disposer d'un complément d'information sur l'évolution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, car selon des informations venant de Port-au-Prince, des groupes armés illégaux seraient toujours en activité et le nombre des enlèvements aurait augmenté. Il remercie les États Membres qui ont fourni des contingents à la MINUSTAH et demande instamment à d'autres États de faire de même. Priorité doit être accordée au déploiement de contingents francophones et au renforcement des capacités nationales, de manière à éliminer la barrière linguistique et faciliter les opérations de maintien de la paix.

19. **M^{me} Udo** (Nigéria) s'associe aux observations des précédents intervenants et du représentant des Bahamas. S'agissant du projet de budget de la MINUSTAH, qui est beaucoup mieux présenté, elle espère que la Commission l'approuvera rapidement.

20. Les projets à impact rapide sont très importants car ils attirent l'attention du grand public sur les activités de l'Organisation des Nations Unies et la délégation nigériane pense qu'ils doivent être renforcés. Les efforts déployés par la Mission pour associer un plus grand nombre d'Haïtiens à ses activités sont louables en ce sens qu'ils aident à renforcer leurs compétences et à leur faire sentir qu'ils exercent plus de contrôle sur les programmes nationaux.

21. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants des Bahamas et du Guyana au nom de la CARICOM et du Groupe de Rio, respectivement. Elle s'associe également à la plupart des remarques des délégations brésilienne, argentine et haïtienne. Sa délégation soutient les activités de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti. La communauté internationale doit continuer à œuvrer résolument aux fins du règlement du conflit et d'une paix durable. Les efforts de développement et de reconstruction doivent également s'intensifier, car il ne peut y avoir de paix durable sans développement.

22. La délégation sud-africaine se félicite des mesures concrètes prises par la MINUSTAH dans le cadre de l'application de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et des efforts visant à appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux

comptes et du Comité consultatif, telles que les a adoptées l'Assemblée générale.

23. Chaque opération de maintien de la paix est unique en son genre et doit être considérée comme telle. L'engagement de sa délégation aux côtés d'autres États Membres en faveur de toute résolution portant sur de vastes questions de fond de caractère intersectoriel continuera d'obéir à ce principe. La délégation sud-africaine lance de nouveau une mise en garde contre toute tentative visant à invoquer des résolutions de caractère intersectoriel pour réduire les ressources destinées aux opérations de maintien de la paix, surtout sans en avoir déterminé les incidences au préalable. Les ressources nécessaires à chaque opération doivent être examinées dans le cadre des résolutions portant ouverture des crédits.

24. Pour conclure, la délégation sud-africaine souligne qu'elle appuie sans réserve la poursuite des projets à impact rapide au-delà de la limite des deux ans, surtout là où la situation sur le terrain et l'évolution des mandats pourraient rendre de tels projets nécessaires. Elle s'oppose à toute réduction des ressources destinées à ces projets pour la période 2007/08. Enfin, il serait bon de savoir quelles incidences les recommandations du Comité consultatif pourraient avoir sur la MINUSTAH.

25. **M^{me} Pollard** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) remercie la Commission de l'intérêt qu'elle porte à la MINUSTAH et, surtout, de sa réaction positive quant au mode de présentation du projet de budget. Elle a noté les questions posées et y répondra en détail lors de consultations officieuses.

Point 151 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan (*suite*)
(A/60/626, A/60/726 et Corr.1 et A/60/868)

26. **M^{me} Udo** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que la Commission a eu l'occasion d'examiner l'ensemble du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour la première fois en novembre 2005. Elle appelle l'attention sur la résolution 60/122 dans laquelle l'Assemblée générale, entre autres dispositions, a prié le Secrétaire général de donner davantage de précisions sur les gains d'efficacité en matière de gestion et le renforcement du système de suivi et de responsabilisation. L'Assemblée a aussi prié le

Secrétaire général d'assurer la collaboration avec les institutions, fonds et programmes et la coordination avec l'action qu'ils mènent, et d'inclure dans les futurs projets de budget une définition précise du rôle et des responsabilités des entités concernées. Elle a chargé également le Secrétaire général d'entreprendre les activités relatives au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration et a noté avec satisfaction que les installations d'Entebbe étaient utilisées de manière à accroître l'efficacité et la rapidité de l'appui logistique apporté aux missions de maintien de la paix de la région.

27. Il serait prématuré pour le Secrétariat de fournir aux États Membres un rapport exhaustif comme ils l'ont demandé, puisque le budget de la MINUS qui couvre la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 n'a été établi que trois mois après l'adoption de la résolution. En revanche, la délégation nigériane souhaiterait avoir dès maintenant une idée de la manière dont les directives de l'Assemblée pourraient être appliquées au mieux, notamment des difficultés initialement rencontrées, le cas échéant, et être tenue pleinement informée des éléments nouveaux concernant la Mission dans les rapports ultérieurs.

28. Le Groupe des États d'Afrique a rendu hommage à tous ceux qui ont contribué au succès des pourparlers de paix intersoudanais menés sous l'égide de l'Union africaine, qui ont servi de cadre aux efforts de règlement du conflit au Darfour. La délégation nigériane note avec satisfaction que dans sa résolution 1679 (2006), le Conseil de sécurité a félicité l'Union africaine de son succès dans le déploiement de sa Mission au Soudan (MUAS) et salué également les États Membres et les organisations régionales et internationales qui ont aidé cette dernière à se mettre en place. Le succès de la Mission dépend beaucoup du soutien constant des États Membres. Le Groupe se réjouit de constater que les factions non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour en mai 2006 s'étaient engagées par la suite à en respecter les principes. La Mission doit en profiter pour aider les Soudanais à reconstruire leur pays.

29. Le Groupe salue les nettes améliorations apportées au mode de présentation du budget. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats doit être affiné pour mieux tenir compte des enseignements tirés du processus budgétaire actuel. Le solde non utilisé de l'exercice précédent n'était que de 3,2 millions de dollars, soit 1,4 % des crédits ouverts, ce qui montre

que les besoins n'avaient pas été surestimés. Il reste néanmoins à savoir où en est le remboursement des sommes dues aux États Membres fournisseurs de contingents et du matériel appartenant à ces derniers.

30. Sachant que l'Union africaine et le Conseil de sécurité avaient convenu de la nécessité d'entamer la transition de la MUAS à une opération des Nations Unies et que le coût du financement de la MINUS de juillet 2006 à juin 2007 pourrait être réévalué, le Groupe des États d'Afrique s'associe à l'appel lancé par le Comité consultatif pour que soient présentées sans délai à l'Assemblée générale, s'il y a lieu, des prévisions révisées. En attendant, la délégation nigériane accueillerait avec satisfaction une analyse préliminaire des incidences des recommandations du Comité consultatif sur le projet de budget déjà présenté.

31. Le déploiement intégral de la Mission devant se poursuivre d'urgence et sans entrave, M^{me} Udo se demande ce qui va être fait pour que tous les postes soient pourvus rapidement, y compris les postes d'agent recruté sur le plan national. Devant l'étendue du territoire couvert par la Mission, elle souhaite en savoir davantage sur les moyens mis en œuvre pour rationaliser les activités de la Mission de manière à réduire les doubles emplois.

32. Le Groupe souligne qu'il faut prévoir des ressources suffisantes pour la sécurité du personnel et des biens. Le nombre de postes proposé pour la composante de la sécurité a beau avoir apparemment augmenté, le Groupe tient à s'assurer que ces préoccupations ont été bien prises en compte dans le projet de budget actuel. Il convient également de préciser comment cette composante pourrait être remaniée, le Comité consultatif s'étant opposé à la recommandation concernant l'adjonction d'un poste de commandant adjoint de la Force.

33. Le montant demandé au titre des activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration de la Mission pour 2006/07, qui s'élève à 49 775 000 dollars (550 dollars par personne), quoique important, cadre avec le mandat de la Mission. Le Groupe note avec satisfaction la création d'un service du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration chargé de coordonner l'aide destinée au Gouvernement par le biais des commissions de désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du nord et du sud, et souhaite être tenu

informé de ses progrès. Le Groupe se demande également si la Mission procède aux activités de déminage prescrites, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.

34. Le Groupe souhaite obtenir l'assurance que les projets à impact rapide se poursuivront comme prévu en 2006/07; une évaluation globale de leurs résultats devrait figurer dans le budget qui sera soumis pour 2007/08. Il souhaite également obtenir de plus amples informations sur l'exécution et les résultats du programme national des Volontaires des Nations Unies. Le Groupe soutient tous les efforts visant à renforcer les moyens d'action de la population locale. Enfin, il demande des informations actualisées sur les problèmes de transport aérien et fluvial rencontrés par la Mission et souhaite savoir si des arrangements de participation aux coûts avec d'autres organismes des Nations Unies sont prévus concernant les moyens de transport aérien.

35. **M. Ali** (Soudan) dit que son gouvernement s'emploie de manière constructive, en concertation avec la MINUS, à appliquer l'Accord de paix global du 9 janvier 2005, qui avait ouvert la voie à la paix, à la stabilité et à la prospérité. Son gouvernement se félicite du budget proposé par le Secrétaire général pour la MINUS pour la période allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/726) et salue les efforts que déploie la Mission pour s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Étant donné l'ampleur de la MINUS, il faut que le système de responsabilisation soit renforcé de sorte que les objectifs de la Mission puissent être atteints en toute transparence. La délégation soudanaise se félicite du rapport du Comité consultatif sur le projet de budget de la MINUS (A/60/868), en particulier du paragraphe 26 dans lequel le Comité encourage les efforts visant à obtenir les ressources voulues pour assurer le financement du plan de travail pour 2006.

36. La Mission doit s'efforcer d'employer autant d'agents nationaux que possible pour contribuer au renforcement des capacités et au transfert des compétences vers la population locale. Il importe également que s'instaure la confiance entre celle-ci et la Mission. Il faut en outre que le Gouvernement et les nombreux organismes, fonds et programmes présents au Soudan travaillent en étroite coordination, notamment pour ce qui est des projets à impact rapide et des activités de déminage, de désarmement, de

démobilisation et de réintégration. Les organisations non gouvernementales et les organisations nationales doivent également être associées à ces efforts. L'assistance humanitaire et l'aide au développement exigent toutefois plus de ressources.

37. Le Gouvernement soudanais s'efforce d'encourager les factions qui ne l'ont pas encore fait à signer l'Accord de paix pour le Darfour. La mission conjointe d'évaluation technique de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies prévue par la résolution 1679 (2006) du Conseil de sécurité demeure opérationnelle. Il est encore tôt pour discuter d'un nouveau cadre de travail de la Mission ou des ressources nécessaires à l'exécution d'un mandat qui n'a pas encore été déterminé par les autorités compétentes de l'Organisation des Nations Unies. Pour conclure, la délégation soudanaise se félicite des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies au Soudan.

38. **M^{me} Wang Xinxia** (Chine) dit que sa délégation approuve d'une manière générale l'analyse et les recommandations détaillées du Comité consultatif sur le projet de budget de la MINUS. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies jouent un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix internationale et de la stabilité régionale. Son gouvernement les soutient fermement, y compris celles déployées en Afrique. Sa délégation espère que la MINUS continuera à prendre une part active dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global, la stabilisation de la situation sur le terrain et l'aide à la reconstruction après le conflit. Elle demande au Secrétariat de faire preuve de rigueur dans l'exécution du budget et d'exercer un contrôle interne scrupuleux pour tirer le meilleur parti des ressources versées par les États Membres sous forme de contributions en vue de l'application effective du mandat de la MINUS.

39. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud) dit que sa délégation s'associe à l'essentiel des observations formulées par les représentants de la Chine, du Soudan et de l'Australie (au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande également). Sa délégation appuie les activités de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan ainsi que la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'accélérer la transition de la Mission de l'Union africaine au Soudan à une opération de maintien de la paix des Nations Unies. L'Assemblée générale doit prendre sans tarder une décision au sujet des ressources nécessaires à cet égard

lorsque la transition aura été effectuée en bonne et due forme.

40. La délégation sud-africaine se félicite des mesures concrètes que la MINUS a adoptées aux fins de l'application de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale et des efforts faits concernant la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif, telles qu'adoptées par l'Assemblée générale.

41. Pour conclure, la délégation sud-africaine accorde beaucoup d'importance à la poursuite de projets à impact rapide au-delà de la limite des deux ans, surtout là où la situation sur le terrain et l'évolution des mandats l'exigent. Enfin, il serait bon de savoir quelles seraient les incidences des recommandations du Comité consultatif sur la MINUS.

42. **M. Mumbey-Wafula** (Ouganda) dit que le représentant du Soudan a abordé dans sa déclaration des questions cruciales sur lesquelles le Comité doit se pencher attentivement. La délégation ougandaise attache une importance particulière à la MINUS. Tout progrès accompli dans l'application de l'Accord de paix global améliorera la sécurité aussi bien au Sud-Soudan qu'au nord de l'Ouganda, en privant les forces hostiles d'une zone d'opérations. Elle salue les efforts de tous ceux qui ont pris part aux pourparlers de paix intersoudanais, qui ont abouti à des résultats et à la signature d'accords en vue du rétablissement de la paix et de la tranquillité dans tout le Sud-Soudan et au Darfour.

43. Le Gouvernement ougandais est déterminé à s'employer, de manière constructive avec l'Organisation des Nations Unies et les pays concernés, à éliminer les forces hostiles qui opèrent au nord de l'Ouganda, au Sud-Soudan et dans la République démocratique du Congo. La délégation ougandaise approuve la proposition concernant la nomination par le Secrétaire général d'un envoyé régional chargé, notamment, de résoudre ce problème. Le démantèlement des forces hostiles opérant dans la région, telles que l'Armée de résistance du Seigneur, aidera à créer un contexte favorable à l'exécution du mandat de la MINUS.

44. Le Gouvernement ougandais souligne l'intérêt qu'il porte à la proposition budgétaire du Secrétaire général. Enfin, il réaffirme sa volonté de faciliter l'établissement d'une base logistique commune à Entebbe de sorte que la MINUS et le Darfour aient,

accès, dans le cadre des efforts que mène l'Organisation des Nations Unies pour y rétablir la stabilité et la paix, à des services aériens et routiers efficaces.

45. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) dit que sa délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par la représentante du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. La MINUS s'est vu confier le redoutable et important mandat de faciliter le processus de paix au Soudan. La Mission doit disposer des ressources nécessaires pour pouvoir le mener à bien. Le règlement pacifique du conflit soudanais serait un pas en avant pour l'Afrique entière. C'est pour cela que son gouvernement fournit à la Mission des observateurs militaires et des conseillers pour les questions de police.

46. Le Gouvernement brésilien soutient les efforts que déploient les parties au conflit pour parvenir à une solution pacifique selon des modalités prévues par l'Accord de paix global. Il s'inquiète tout de même de la lenteur avec laquelle est appliqué l'Accord. Il est également alarmé par la recrudescence de la violence au Darfour et le regain de tension à la frontière tchadienne. Il demande donc instamment à toutes les parties d'engager des négociations constructives et d'honorer leurs engagements. Il note avec satisfaction que certaines factions non signataires de l'Accord de paix pour le Darfour ont récemment décidé d'en respecter les principes.

47. La délégation brésilienne souhaiterait avoir plus de précisions sur les effets que la réduction budgétaire recommandée par le Comité consultatif aurait sur la capacité opérationnelle de la Mission. La création d'un poste de commandant adjoint de la Force pourrait notamment être très importante pour la MINUS, compte tenu de la complexité de ses tâches et de l'ampleur de sa zone d'opérations. Elle note que les conclusions de l'équipe d'évaluation technique envoyée au Darfour pourraient conduire à réexaminer le financement de la MINUS pour 2006/07. Le Gouvernement brésilien continuera de participer à la MINUS, celle-ci étant indispensable à la paix au Soudan et au développement de l'Afrique entière.

48. **M. Torres Lépori** (Argentine) dit que sa délégation partage les craintes exprimées par la représentante du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique. Le succès de la MINUS est essentiel à la stabilité de la région tout entière. Elle insiste

notamment sur l'importance que revêtent les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que les projets à impact rapide pour la stabilité du pays et l'avenir de la Mission.

49. **M. Kozaki** (Japon) dit que sa délégation ne souhaite pas faire un discours politique sur la question, mais attendra la tenue de consultations officieuses pour soulever quelques points techniques.

50. **M^{me} Pollard** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix) dit que les ressources prévues pour la MINUS pour 2006/07 se limitent aux activités prescrites par la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité. Aucune ouverture de crédit n'est demandée au stade actuel en prévision d'un éventuel élargissement de la Mission. Une fois que le Conseil de sécurité aura approuvé un mandat en bonne et due forme, le Secrétariat et la Mission veilleront à ce que les demandes d'ouverture de crédits supplémentaires qui se révéleraient nécessaires soient établies aussi rapidement que possible et présentées à la Commission pour approbation par l'intermédiaire du Comité consultatif.

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (suite) (A/60/681 et Corr.1 et Add.1, A/60/682, A/60/699, A/60/700, A/60/711, A/60/713, A/60/715, A/60/717, A/60/720 et Add.1, A/60/727, A/60/787, A/60/807 et A/60/856)

51. **M. Aljunied** (Singapour) dit que sa délégation a un certain nombre d'observations à formuler au sujet du complément d'informations fourni à la Commission à sa 56^e séance, le 1^{er} juin 2006, en réponse aux questions soulevées par des délégations concernant l'envoi d'une mission d'enquête sur les irrégularités présumées en matière d'achats.

52. Il se demande, à propos de l'examen des mécanismes de contrôle interne du Service des achats effectué par la firme Deloitte Consulting LLP, pourquoi des recommandations sur lesquelles il fallait se pencher sans tarder et auxquelles le Secrétariat avait déjà donné suite n'avaient pas été immédiatement portées à l'attention de la Commission. Le Secrétariat cherche-t-il à faire avaliser son action par la Commission a posteriori? Sa délégation cherche toujours à savoir quel est le fonctionnaire du Secrétariat qui a fait réaliser cette étude, dont le coût s'est élevé à environ un demi million de dollars. Vu la nécessité de respecter le

principe de la responsabilisation, il ne suffit pas de dire tout simplement que toutes les décisions concernant les études de ce type relevaient du Secrétaire général.

53. On ne voit pas toujours très bien pourquoi l'évaluation des mécanismes de contrôle interne ne pouvait pas être confiée au Bureau des services de contrôle interne ou au Comité des commissaires aux comptes. Le Secrétariat veut-il insinuer que ni l'un ni l'autre n'était compétent pour la faire. Si tel est le cas, il faudrait avoir des précisions à ce sujet. Le Secrétariat doit également indiquer si toutes les études de ce genre seraient dorénavant réalisées par des consultants externes, s'il compte utiliser des études prétendument indépendantes pour contrer les conclusions du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes et, si tel est le cas, comment le rôle de ces organes s'en trouverait modifié. À cet égard, le représentant de Singapour note que la décision du Secrétariat de confier des études d'audit sur des questions relevant de sa compétence soulève de graves problèmes de conflit d'intérêts.

54. M. Aljunied croit comprendre que le rapport global sur les achats qui doit être présenté à l'Assemblée générale s'appuiera sur celui de la firme Deloitte. Le Secrétariat semble en outre citer ce rapport à titre de référence en matière d'achats. Or il devrait se garder de le citer ou de s'y référer tant que les États Membres n'en auront pas examiné et évalué les conclusions.

55. Même s'il n'est peut-être pas d'usage de recueillir l'avis de toutes les parties sur des projets de rapport de consultants, il aurait été tout de même prudent de faire part du rapport de la firme Deloitte à de hauts fonctionnaires et anciens hauts fonctionnaires, pour être sûr qu'il ne contenait d'erreurs ni sur les faits ni sur le contexte. Les observations du Département de la gestion sur ce rapport, qui ont d'ailleurs été communiquées à Deloitte, doivent également être communiquées à la Commission.

56. Il est difficile de croire, comme il ressort de l'étude, que les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies soient les seuls à assurer le contrôle interne au Service des achats. Il se demande s'il existe à l'échelle du système d'autres mécanismes de contrôle technique permettant de lutter contre la corruption et, sinon, comment le National Institute of Governmental Purchasing (Institut national public d'achats) a-t-il pu arriver à la conclusion que le système d'achats à

l'ONU était comparable aux systèmes publics d'achats existant ailleurs. L'explication du Secrétariat – à savoir que ni l'Institut ni en réalité le Bureau des services de contrôle interne n'avaient étudié les mécanismes de contrôle interne – n'est pas satisfaisante. En fait, la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne avait déclaré que toutes les tâches d'audit comportaient une évaluation des mécanismes de contrôle interne du domaine faisant l'objet de l'audit, ce qui conduit une fois de plus à se demander pourquoi l'étude qu'a réalisée la firme Deloitte n'avait pas pu être confiée au Bureau des services de contrôle interne.

57. Le lien entre les conclusions de la Commission d'enquête indépendante et l'affaire des huit fonctionnaires faisant actuellement l'objet d'une enquête était ténu. Pour corroborer ce lien, le Secrétariat a signalé dans ses réponses diverses irrégularités relevées dans le rapport intérimaire de la Commission. Or les opérations en question avaient été menées sous les auspices du Conseil de sécurité et du Comité directeur chargé de l'application de la résolution 986 (1995) du Conseil de sécurité. M. Aljunied cite à titre d'exemple le choix irrégulier des trois principaux entrepreneurs pour le programme Pétrole contre nourriture. Selon le rapport intérimaire, ces entrepreneurs avaient été choisis soit avec l'assentiment du Comité directeur ou à la suite d'une procédure d'appel d'offres qu'il avait infléchié ou dont il n'avait pas attendu les résultats. De plus, des responsables avaient été influencés dans leurs décisions par le besoin de tenir compte des desiderata politiques de certains États Membres, notamment, dans un cas, les États-Unis d'Amérique, ce qui fait que des règlements financiers et des règles financières établis par des administrateurs chargés des achats avaient été maintes fois et délibérément contournés et violés. La responsabilité de ces administrateurs peut difficilement être engagée puisqu'ils ont agi sur les ordres du Comité directeur, et pourtant, le rapport est utilisé de manière sélective pour les impliquer dans l'affaire.

58. Contrairement à ce qu'affirme le Secrétariat, ce n'est pas le rapport de la Commission d'enquête indépendante qui a déclenché l'ouverture d'une enquête sur M. Alexander Yakovlev, fonctionnaire de l'ONU, chargé des achats (hors classe), mais plutôt la révélation, en juillet 2005, de l'obtention par son fils d'un stage auprès d'un entrepreneur. Le Secrétariat doit s'assurer de la véracité des faits qu'il avance, dans la

mesure où il ne sert à rien de fournir à la Commission des informations erronées et tendancieuses.

59. Le Secrétariat soutient qu'aucun fonctionnaire n'a été sanctionné ou fait l'objet d'une mesure disciplinaire en rapport avec les irrégularités révélées en matière d'achats et qu'il faut attendre l'aboutissement des enquêtes en cours pour déterminer les responsabilités. Or, la décision de mettre huit fonctionnaires en disponibilité donne l'impression qu'ils se sont rendus coupables de quelque chose et chaque semaine qui passe ternit davantage leur réputation. La situation a été aggravée par les remarques faites en public par le Secrétaire général adjoint à la gestion, qui a insinué que la corruption était très répandue à l'ONU, et par la divulgation à la presse du projet de rapport du Bureau des services de contrôle interne, contenant le nom des huit fonctionnaires.

60. L'affirmation qui y figurait, selon laquelle le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui avait négligé de consigner les négociations concernant les lettres d'attribution est absolument fautive. Manifestement, le Bureau des services de contrôle interne ne savait pas que ces négociations avaient été menées par le seul Département des opérations de maintien de la paix, sans aucune participation du Bureau des services centraux d'appui.

61. Comme il ressort du complément d'informations fourni par le Secrétariat, le Département de la gestion et les États Membres se partagent la responsabilité de l'insuffisance des effectifs du Service des achats. La délégation singapourienne ne voit donc pas pourquoi cette responsabilité a été rejetée sur le Service des achats, comme l'a révélé l'audit s'y rapportant (A/60/717, par. 20 et 21).

62. Le déroulement de toute l'opération d'audit de la gestion du Département des opérations de maintien de la paix a suscité bien des questions. Le Bureau des services de contrôle interne a répondu par écrit en disant avoir procédé aux évaluations en question avec le concours du Service des achats et du Comité de passation des marchés du Siège et avec le personnel concerné. Or, M. Aljunied a appris que ni le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui ni le Chef du Service des achats n'avait été consulté par le Bureau des services de contrôle interne, ni même informé qu'un audit était en cours. Le Bureau des services de contrôle interne n'a-t-il en fait consulté que

les cadres subalternes et de niveau intermédiaire du Service des achats?

63. Le représentant de Singapour accueillerait avec intérêt tout complément d'information sur l'état de l'audit horizontal de la gestion des achats auquel le Bureau des services de contrôle interne a procédé. Il croit comprendre qu'il existe une version finale du projet de rapport à ce sujet, mais que le Bureau des services de contrôle interne n'envisage pas de la publier. Si tel est le cas, le Bureau doit préciser s'il compte en faire part à la Commission et sinon, ce qui l'en empêche. Il a appris que le projet de rapport était positif quant au Service des achats et se demande s'il a été bloqué pour cette raison.

64. Le Bureau des services de contrôle interne a signalé qu'en sus des 27 affaires auxquelles étaient mêlés les huit fonctionnaires mis en disponibilité, quelque 200 cas d'irrégularités présumées en matière d'achats étaient en cours d'investigation, ce qui devrait permettre de savoir avec précision si tel ou tel individu qui y avait trempé avait été mis en disponibilité. Les réponses fournies jusqu'ici ne sont pas satisfaisantes.

65. Le Bureau dit qu'il n'ignorait pas, au moment où il a procédé à son audit, que le Département de la gestion avait délégué des pouvoirs en matière d'achats au Département des opérations de maintien de la paix. Si tel est le cas, il faudra qu'il explique pourquoi cet élément d'information de taille n'a pas été consigné dans le rapport correspondant et pourquoi la documentation se rapportant à la question n'a pu être obtenue qu'après la publication du rapport, et encore a-t-il fallu l'intervention du Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui.

66. Le Bureau a recommandé au Secrétaire général d'attribuer la responsabilité des défaillances des mécanismes de contrôle interne et du manque d'intégrité morale à la haute administration et aux cadres supérieurs des Départements des opérations de maintien de la paix et de la gestion. Or, le fait est que les cadres supérieurs du Département des opérations de maintien de la paix n'ont pas été tenus de répondre de leurs actes de la même manière que leurs homologues du Bureau des services centraux d'appui, alors que les problèmes exposés par le rapport d'audit concernent pour l'essentiel des opérations sur le terrain qui relèvent de la compétence du Département.

67. Le Bureau a reconnu dans ses réponses que les remarques inspirées aux chefs de service par ses

projets de rapport doivent en principe être transmises par la voie hiérarchique au Secrétaire général adjoint compétent. Le Sous-Secrétaire général aux services centraux d'appui avait effectivement fait parvenir directement sa réponse au Bureau, mais avait été informé par la Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne qu'elle n'examinerait que les observations que lui transmettrait le Secrétaire général adjoint à la gestion, ce qui fait sérieusement douter de l'indépendance du Bureau chargé de traiter toutes les informations pertinentes. Il se demande ce qui pourrait être fait pour éviter que des informations soient supprimées et pourquoi de hauts fonctionnaires ne peuvent pas saisir directement le Bureau.

68. Enfin, M. Aljunied a appris qu'il y a eu erreur sur la personne d'un fonctionnaire chargé des achats, qui figure parmi les huit fonctionnaires mis en disponibilité. Dans son rapport d'audit sur les achats, le Bureau affirme qu'alors qu'il était en poste au Siège, le fonctionnaire avait participé à l'attribution de cinq marchés à l'entrepreneur TCIL et à une procédure d'appel d'offres qui n'avait pas été menée dans les règles. Or, il se trouve que le fonctionnaire était en poste sur le terrain au moment de l'attribution de ces marchés et que l'appel d'offres avait été lancé trois mois avant son engagement. Le Bureau n'a pas cherché à rectifier ces erreurs, ce qui met sérieusement en cause la qualité et la crédibilité du rapport.

69. **M. Karia** (Directeur de la Division de la comptabilité, Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité) dit qu'il aura besoin de s'entretenir avec d'autres responsables du Secrétariat avant de pouvoir répondre en détail aux questions posées. À propos du rapport de la firme Deloitte, il convient de signaler que les mesures prises pour appliquer les recommandations auxquelles il fallait qu'une suite soit donnée sans tarder relevaient de la compétence du Secrétaire général. De toute évidence, lorsque le Secrétariat est saisi d'un rapport exposant des lacunes en matière de contrôle interne, il est logique qu'il prenne des dispositions pour y remédier. Ce n'est pas un rapport d'audit qui a été demandé à la firme Deloitte, mais plutôt une étude technique des contrôles internes du Service des achats. Le rapport détaillé du Secrétaire général sur la réforme des services d'achat ne sera pas établi en ne tenant compte que de ce rapport.

70. **M^{me} Ahlenius** (Secrétaire générale adjointe aux services de contrôle interne) dit qu'elle répondra par

écrit aux questions posées. Elle note que l'équipe spéciale chargée des enquêtes relatives aux achats examinait de son côté les résultats de l'audit du Bureau, dans le cadre de ses enquêtes.

71. **Le Président** dit que la Commission reviendra sur l'affaire à sa prochaine séance officielle.

Organisation des travaux

72. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, note avec préoccupation que la Commission n'a encore adopté aucun projet de résolution. Le Groupe souhaite recevoir, en sus du programme de travail provisoire de la semaine en cours, qui a déjà été distribué aux délégations à titre informel, un programme de travail provisoire pour le reste de la seconde partie de la reprise de la session, qui indiquerait le moment où les textes actuellement examinés en première lecture seront parachevés et la date à laquelle la Commission pourrait se prononcer à leur sujet. Elle indique que, pour permettre à l'Assemblée générale d'approuver les prévisions budgétaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies avant la clôture de l'exercice financier en cours, le 30 juin 2006, la Commission devra adopter les projets de résolution correspondants au plus tard le 28 juin 2006, puisque le Secrétariat aura besoin d'au moins 48 heures pour établir les rapports de sorte que l'Assemblée puisse les examiner. Notant que la Commission ne va pas tarder à aborder la question du plan-cadre d'équipement, elle demande s'il y a d'autres questions sur lesquelles elle devra se prononcer avant la fin de la reprise de la session.

73. **M. Reuter** (Directeur exécutif du projet de plan-cadre d'équipement) dit que, dans le troisième rapport annuel sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/60/550 et Corr.1 et Corr.2 et Add.1), l'Assemblée générale est invitée, entre autres, à décider d'une stratégie de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement et à approuver le budget et les modalités de financement correspondants. Cette dernière étape est la plus importante, dans la mesure où il s'écoule généralement d'un à deux ans entre le moment où un mécanisme de financement adéquat est approuvé et celui où les organes délibérants des États Membres mènent à terme les procédures de décaissement des fonds à mettre à la disposition de l'Organisation. À cet égard, il note avec inquiétude que la flambée des coûts de construction entraînait une augmentation du budget

prévisionnel du projet de l'ordre de 0,6 à 0,75 % par mois.

La séance est levée à midi.